

ICPE - Demande de régularisation - Lettre recommandée + AR n° RE002959722NC

05/10/2010 09:43

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique d'hier, je vous confirme par e-mail les points suivants :

- concernant le délai indiqué dans la lettre, je vous propose de faire le point sur toute la documentation nécessaire à la régularisation de votre installation et selon nous discuterons d'un nouveau délai
- concernant votre nouveau site de Païta, il serait judicieux de faire préciser dans le devis du bureau d'étude que vous allez solliciter un délai de réalisation du dossier. Je vous conseille de préciser au bureau d'étude que la demande des autorités est URGENTE du fait que le site de Païta est déjà en exploitation alors que vous n'êtes pas en possession de l'arrêté d'autorisation
- concernant votre ancien site de Ducos, un dossier étant toujours en cours chez nous, il me semble nécessaire que vous fassiez une déclaration de cessation d'activité. Cette déclaration précisera :
 - . la date de cessation d'activité
 - . les actions réalisées pour la remise en état du site (démantèlement des installations, gestion des déchets, évaluation de la pollution du sol...)
 - . la demande de clôture du dossier en cours de traitement par l'inspection des installations classées

De plus, je vous confirme avoir eu un appel hier du bureau d'étude EMR concernant votre dossier.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Cordialement

Yves DUCLOS
Responsable de la régularisation
03 89 25 00 00
06 75 30 00 00
yves.duclos@ecofrance.fr

 Avez également une pensée pour notre environnement

Appel de

(le 04/10/10)

- ↳ concernant l'ette AR \Rightarrow reçue le 4/10/10
 \Rightarrow fin du délai au 30/09/10
 \rightarrow peut être reçue sans justification
- ↳ même site \Rightarrow un BE émis pour devis (en attente du devis)
BE doit appeler le binéac pour demande d'infos
- ↳ site Bross \Rightarrow nécessité de faire un actif de suivi d'activité avec une résumé des actifs réalisée pour faciliter le site
- \Rightarrow CONFIRMER PAR MAIL LE 5/10/10

Appel du BE "ENE" (le 05/10/10)

- ↳ à info données intégrer au délai de la devis